Image not found or type unknown

Application garantie décennale

Par **mandrake**, le **19/10/2009** à **22:43**

Bonjour,

Je rencontre quelques désagréments dans mon appartement : le carrelage se pique et se fissure un peu partout.
L'appartement a été livré en 1999, j'ai tenté de faire jouer la garantie décennale : l'expert de l'assurance a conclu que le problème n'était qu'esthétique et par conséquent non couvert par la garantie décennale.
Depuis, j'ai remplacé 3 carreaux qui était mal en point et j'ai découvert que le problème de fissure venait de la chape flottante : elle est fissurée.

Mes questions sont les suivantes :
La garantie décennale doit elle être applicable dans ce cas de figure ?
Si oui, comment le faire reconnaitre à l'expert ?

Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés